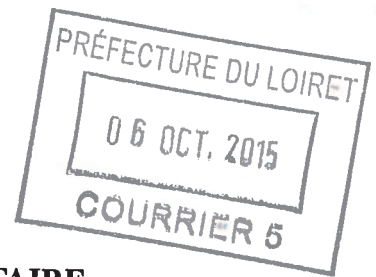




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 29 septembre 2015

71 / 15

Date d'affichage : 5 octobre 2015

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 26

L'An Deux Mille quinze, le 29 septembre 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 23 septembre 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes des Portes de Sologne

Présents :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysa**beth** CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET,
Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT,
M. Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault :

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie
CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Pouvoirs : Mme Anne GABORIT à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Michèle CORMERY à Mme
Elysa**beth** CATOIRE, M. Olivier GRUGIER à M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN à Mme
Marie-Annick VATZ, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme
Véronique DALLEAU à M. Stéphane CHOUIN, Mme Nicole BOILEAU à M. Dominique
THENAULT

Absent excusé : M. Michel TATIN

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Adhésion au GIP RECIA (Région Centre Interactive), Centre de ressources
régional du numérique – Mise en place d'une plateforme régionale d'e-Administration

A l'initiative de la Région Centre et de la Préfecture de Région, le Groupement d'intérêt public RECIA
a été constitué en vue d'expérimentations, mutualisation et prestations de services liées au numérique
au niveau de la Région Centre.

Le GIP RECIA propose une plate-forme d'e-administration offrant aux collectivités membres un
ensemble de services cohérents couvrant intégralement la chaîne de dématérialisation, à travers un
portail sécurisé et unifié afin de faciliter les usages et échanges entre les collectivités et les services de
l'Etat.

Présentation du service :

Avec cette plate-forme, il sera possible depuis un accès unique :

- De signer électroniquement des documents numériques
- De télé-transmettre des documents à la Préfecture (délibérations, arrêtés réglementaires et individuels, documents budgétaires)
- De télé-transmettre au comptable public les flux comptables signés électroniquement (bordereaux, titres, mandats) ainsi que les pièces justificatives (factures, payes, délibérations, pièces de passation et d'exécution des marchés publics)

- D'envoyer des convocations aux élus
- De dématérialiser les marchés publics

Dans un second temps, la plate-forme proposera d'autres services dont un service d'archivage numérique (garanti à valeur probante) ainsi qu'une gestion électronique de documents.

Ces services seront cohérents et connectés avec l'ensemble des services déjà mis en production lors de la première phase.

En adhérant dès maintenant, la communauté de communes des Portes de Sologne pourra bénéficier des services de la phase 1, décrits supra, avant la fin de l'année 2015 (en prenant en compte les temps de formations nécessaires à l'utilisation de la plate-forme).

La plate-forme comprend les éléments suivants :

- Un portail web sécurisé (connexion à la plate-forme)
- Les services d'un tiers de télétransmission (télétransmission des documents vers ACTES – contrôle de légalité et HELIOS – applications comptables)
- Un parapheur électronique (signature de tout document numérique) ainsi qu'un certificat électronique aux normes RGS (référentiel général de sécurité) en vigueur
- Un espace dédié aux envois de convocations des élus et pièces annexes
- Un espace réservé aux marchés publics (ouvert aux agents, élus, entreprises et tout utilisateur devant accéder aux appels d'offres publics), lequel permettra la mise en ligne des consultations, la publication des avis de publicités et envoi automatique aux organes de publication, la consultation et la recherche de marchés, la vision sur les candidatures, le dépôt en ligne d'offres dématérialisées.

La plate-forme sera disponible 24h/24 et 7j/7.

Coût du service :

Il n'est pas appelé de contribution en 2015. En revanche, l'adhésion au GIP RECIA, pour les collectivités de notre strate représente une contribution annuelle pour 2016 de **1 680 €**.

Considérant l'ensemble des services fournis dans cette offre globalisée, ce coût s'avère avantageux eu égard au comparatif d'offres similaires cumulées et contractualisées individuellement .

Rappelons qu'à ce jour la communauté de communes des Portes de Sologne dispose des services suivants :

- Une plate-forme de gestion des marchés dématérialisés (outil AWS ; abonnement annuel)
- La signature électronique des flux comptables (outil de la DGFIP)

Ainsi, la transmission dématérialisée des flux au contrôle de légalité n'est toujours pas assurée à ce jour.

Considérant l'intérêt de l'offre du GIP RECIA, *après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,*

APPROUVE l'adhésion au GIP RECIA

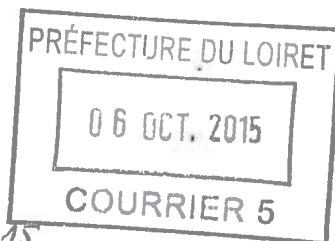
APPROUVE la convention constitutive du groupement présentée en annexe

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention constitutive du GIP RECIA ainsi que l'ensemble des pièces s'y rapportant

APPROUVE l'ensemble des conditions d'adhésion au groupement

DESIGNE le représentant titulaire et le représentant suppléant à l'Assemblée Générale du groupement

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 6 octobre 2015



Le Président,
Jean-Paul ROCHE

